

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 16 mai 2013 à 20h30**

Présidence	Mme C. Chiriatti
Présents	Mmes C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys, V. Tersen MM. Y. Bischofberger, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni , C. de Meyer, D. Nicole, F.-R. Mahrer
Excusés	Mme R. Selitrenny Flores MM. C. Brülhart, B. Riedweg
Absent	MM. F.Baroz, R. Madarasz

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Approbation des comptes 2012 de la commune de Puplinge
7. Approbation des comptes 2012 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
8. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2013 - 2014
9. Agenda 21 participatif, entrée en matière
10. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté par 10 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Aucune communication du Bureau.

3. Communications de la Mairie

La Présidente passe la parole à Monsieur le Maire.

Audition devant la commission d'aménagement du Grand-Conseil

Mercredi 9 mai 2013, Monsieur le Maire a été reçu par la commission d'aménagement du Grand-Conseil afin d'y représenter la commune de Puplinge. Il s'est fait accompagner par Messieurs Nicolas Nussbaum et Lucas Luisoni.

Si l'audition sollicitée se basait sur le projet de plan directeur cantonal, il s'est agi de saisir l'occasion pour évoquer d'autres sujets d'aménagement du territoire. L'écoute de la commission a été attentive et les questions posées très positives par rapport aux préoccupations de Puplinge. Une présentation

PowerPoint a été faite pour exposer l'ensemble de la problématique et elle concluait par 4 demandes :

1. D'être attentifs à un développement raisonnable des établissements pénitentiaires, de densifier le site plutôt que de l'étaler et de veiller à la compensation rapide des forêts tant celle abattue pour Curabilis et toujours pas replantée que celle dont l'abattage est sollicitée par Brenaz 2,
2. D'accueillir favorablement les déclassements au nord du village (100 logements, infrastructures publiques) et de veiller à ce que les projets faisant l'objet de consensus puissent aller plus rapidement de l'avant. Dix-sept ans sont trop pour les Hutins alors qu'ils ont toujours fait l'objet d'un large consensus,
3. De ne pas accepter le tracé proposé de l'hypothétique traversée du lac,
4. Concernant l'adaptation de la fiche relative au PSD 02, et comme la réalisation de l'urbanisation de « Grand-Pré » et « Mon Idée » n'est pas envisagée dans un avenir proche, il a été demandé de l'enlever. Toutefois, il semble difficile de la supprimer de cette fiche. Il apparaît par contre très probable que notre demande d'inclure une analyse financière dès le début des études sur ces périmètres soit acceptée. La priorité devrait aussi être inscrite sur les projets voulus par la commune, avant d'étudier tout autre développement.

La commune n'a pas d'autre possibilité d'action en ce qui concerne le projet de plan directeur cantonal et doit attendre de pouvoir consulter le procès-verbal avant de savoir si ses représentants ont été entendus.

Etablissements pénitentiaires

Suite au préavis défavorable délivré par la commune concernant Brenaz 2, Monsieur le Maire a été reçu par le Conseiller d'Etat, Monsieur François Longchamp, puis par les Conseillers d'Etat, Messieurs François Longchamp et Pierre Maudet, pour débattre de ces projets.

Ces rencontres ont permis d'instaurer un groupe de pilotage, qui devrait reprendre le dossier ne concernant pas que le département de la sécurité et celui de l'urbanisme, mais aussi d'intégrer les problématiques importantes liées à la forêt, à l'agriculture et la mobilité.

La commission d'aménagement a d'ores et déjà agendé une séance à ce sujet et Monsieur le Maire estime qu'il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce rapidement. Aussi il demandera au Président du Conseil municipal de convoquer une séance extraordinaire en juin 2013 afin de traiter de ce dossier. La convocation d'une telle séance extraordinaire devra, conformément à la loi, être communiquée au Conseil d'Etat. Monsieur le Maire propose de retenir la date du 13 juin 2013, qui avait déjà été inscrite comme séance de réserve. Il va solliciter la présence de Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur Pierre Maudet ou au moins des responsables du projet.

Selon Monsieur le Maire, il est très important que le Conseil municipal se détermine à ce sujet. Il préparera une base de résolution appelée à déterminer clairement les conditions que la commune fixerait à toute nouvelle construction d'établissement pénitentiaire, en particulier :

- une réelle participation des communes, comme cela avait été demandé, promis mais non respecté,
- une densification du site actuel plutôt qu'un étalement,
- l'exigence de mise en place de fenêtres spéciales permettant d'éviter d'entendre les cris des prisonniers,
- le positionnement d'un nouveau cordon boisé dense et permettant une intégration paysagère du site et qui déterminera de facto le périmètre maximum à terme du périmètre des établissements pénitentiaires. Un tel cordon boisé devant être réalisé avant toute nouvelle construction et tout nouveau déclassé,
- la réalisation d'un cheminement jusqu'au bord de la Seymaz en respect de notre plan directeur des chemins pour piétons,
- le maintien de tous les accès réguliers au site par le chemin de Champ-Dollon.

En même temps il y aurait lieu que le Conseil municipal vote un crédit permettant à l'Exécutif d'agir par voie de droit si malgré notre préavis défavorable l'Etat venait à délivrer un permis de construire pour Brenaz 2 sans tenir compte des conditions légitimes de Puplinge car basées sur des dispositions légales que le projet mis à l'enquête ne respecte pas.

Monsieur le Maire suggère que la séance de la commission de l'aménagement du 4 juin 2013 soit élargie, soit ouverte à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Hutins

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une opposition a été déposée à l'encontre du permis de construire délivré. Avec son adjoint, Monsieur Gérard Garnier, il a rencontré l'opposant pour connaître ses griefs.

La Mairie demandera par ailleurs à être partie à la procédure, afin d'éviter que des modifications soient apportées au projet sans que la commune n'ait son mot à dire.

4. Communications des Présidents de Commissions

Aucun Président ne souhaite communiquer d'informations.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Pas d'objet à traiter lors de cette séance.

6. Approbation des comptes 2012 de la commune de Puplinge

Les Conseillers ont pu prendre connaissance des comptes déjà analysés par la commission des finances. Le secrétariat n'a pas reçu de questions à ce sujet. Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, lit aux Conseillers le rapport de l'organe de contrôle, à savoir, la fiduciaire Liderey Révision SA, daté du 12 avril 2013. Il ajoute que la commission des finances, à l'unanimité, a préavisé favorablement cette approbation, durant sa séance du 23 avril 2013. Aucun commentaire n'est formulé suite à cette lecture.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint délégué, pour la lecture de la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement,

vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de 5'266'409.07 CHF aux charges et de 5'266'808.23 CHF aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 399.16 CHF.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de 728'253.85 CHF aux dépenses et de 0 CHF aux recettes, les investissements nets s'élevant à 728'253.85 CHF.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 728'253.85 CHF par l'autofinancement à raison de 428'326.16 CHF au moyen de la somme de 427'927 CHF représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 399.16 CHF.

Le solde non couvert, au montant de 299'927.69 CHF, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 399.16 CHF représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de 29'899'603.86 CHF qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	19'904'152.26 CHF
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>9'995'451.60 CHF</u>
Total de l'actif	29'899'603.86 CHF

et au passif un montant de 29'899'603.86 CHF qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	507'345.20 CHF
- Provisions (nature 24)	4'050'642.28 CHF
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	6'255.70 CHF
- Fortune nette (nature 29)	<u>24'935'360.68 CHF</u>
Total du passif	29'899'603.86 CHF.

7. Approbation des comptes 2012 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Madame la Présidente précise que les Conseillers ont eu deux semaines pour étudier ces comptes depuis leur présentation. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

Monsieur Hunziker lit aux Conseillers le rapport de la fiduciaire Liderey Révision SA, daté du 12 avril 2013. Il ajoute que la commission des finances a préavisé, à l'unanimité, favorablement cette délibération, durant sa séance du 23 avril 2013. Aucune question ou remarque n'est formulée suite à cette lecture.

Madame la Présidente donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes 2012 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement :

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984,

vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,

vu la présentation des comptes 2012 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 9 avril 2013,

vu le préavis de la commission des finances du 23 avril 2013,

vu le rapport de la fiduciaire Liderey du 12 avril 2013,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

a) d'approuver les comptes 2012 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 846'149.05 CHF et aux charges à 554'265.55 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 291'883.50 CHF,

b) d'approuver le bilan au 31.12.2012 qui présente à l'actif et au passif un montant de 27'219'617.38 CHF,

c) les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2012 à 17'059'067.08 CHF.

8. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2013-2014

Madame la Présidente annonce que la période administrative touche à sa fin et qu'il est temps de renouveler le Bureau du Conseil municipal. La parole est passée aux personnes qui souhaitent annoncer les candidatures au Bureau.

Madame Tersen propose Monsieur Didier Nicole (UDC) pour le poste de Président du Bureau. Madame Tersen fait une présentation de Monsieur Nicole. Sa nomination est soumise au vote et est élu à l'unanimité. Monsieur Nicole est applaudi.

Madame Malbaski propose Monsieur Thomas Hunziker (GIC) pour le poste de Vice-Président.

Madame Malbaski fait une brève présentation de Monsieur Hunziker. Sa nomination est soumise au vote et est élu à l'unanimité. Monsieur Hunziker est applaudi.

Madame la Présidente propose de confirmer Monsieur Patrick Arter (Secrétaire Général) au poste de Secrétaire du Bureau. Cette nomination est approuvée par acclamation.

Monsieur Luisoni (AL) propose Madame Carole Di Stasi (Puplinge Alternatives) pour le poste de Vice-Secrétaire. Elle est élue à l'unanimité. Madame Di Stasi est applaudie.

9. Agenda 21 participatif, entrée en matière

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Luisoni qui a proposé d'informer le Conseil municipal sur la réalisation d'un Agenda 21 participatif.

Monsieur Luisoni informe qu'il s'agit d'une entrée en matière. Il a participé ce jour à une rencontre sur le développement durable et il constate qu'il y a nécessité, par le plan directeur cantonal 2030, de prendre une position politique. Une discussion avait déjà eu lieu à l'époque sur la communication, quant à la durabilité et les valeurs que la commune essaie d'incarner. Il souhaite sonder le Conseil municipal quant au développement d'un exercice du genre qui pourrait être piloté par un comité extraordinaire mixte. Des outils peuvent être utilisés pouvant stimuler les débats à l'intérieur de la commune. Il s'agit d'une idée intéressante à développer.

Monsieur Nicole demande quel serait le coût. Monsieur Luisoni répond que le canton peut octroyer une subvention permettant de prendre en charge une partie du coût mais la principale dépense est l'énergie que chacun va apporter dans cette réflexion.

Monsieur Nicole demande ce qu'il en est du surcroît de travail notamment pour les employés communaux. Monsieur Luisoni répond que pour la commune de Meyrin, deux collaborateurs de la commune participent aux séances.

Monsieur Mahrer souligne à l'Assemblée que l'Agenda 21 est un enjeu de réflexion, de vision, de planification et que cela ne coûte pas forcément cher.

Monsieur le Maire prend la parole et informe que la commune vit des enjeux importants, des décisions considérables seront à prendre. Sur le principe, il est favorable à un Agenda 21. Ce qui l'inquiète c'est l'impact que le travail impliquerait pour sa mise en place.

Monsieur Luisoni confirme qu'il faut éviter le surinvestissement et aller au-delà pour stimuler le bien vivre ensemble car cela ne se limite pas à l'environnement mais cela concerne également le dialogue, et la dynamique sociale.

Monsieur Nussbaum informe que l'on est au stade de l'entrée en matière et pense qu'il faudrait des éléments plus précis et ce, dans le cadre d'une commission. Il serait intéressant de s'enquérir auprès des communes qui ont Agenda 21, pour savoir quelle est leur expérience. Et riches de ces informations, ce sujet pourrait revenir en Conseil municipal afin de se déterminer.

Monsieur Nicole demande si ce projet pourrait être intercommunal. Monsieur Luisoni répond qu'il s'agit d'un processus de réflexion et donc pourrait être effectivement être traité en intercommunalité pour certaines rubriques.

Monsieur Marti suggère que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une commission de l'aménagement élargie.

Monsieur Hunziker trouve l'idée intéressante mais ne voit pas ce que cela représente en matière de travail et de coûts et souhaite une présentation plus précise de manière à comprendre le fonctionnement de cet Agenda 21.

Monsieur Marti ajoute qu'il a pu constater que durant ces séances liées à l'Agenda 21, il y a des représentants de tous bords. Au vue des décisions à prendre, la population, qui est à associer à ces décisions, serait ainsi impliquée.

Au vu de la discussion, Madame la Présidente demande à l'Assemblée qui serait pour une entrée en matière Agenda 21. A l'unanimité, l'entrée matière Agenda 21 est acceptée.

Madame la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la mise à l'ordre du jour de de l'Agenda 21 lors d'une prochaine commission de l'aménagement élargie. A l'unanimité, l'Assemblée accepte cette proposition.

10. Propositions individuelles et questions

Monsieur Nicole a constaté que, régulièrement, des sacs de poubelles traînaient sur les trottoirs de la commune et étaient ouverts par des animaux. Il demande s'il ne serait pas possible d'organiser des points de ramassage avec des containers de 800 litres.

Monsieur Marti répond qu'il s'est fait la même réflexion. Le règlement communal interdit le dépôt de sacs d'ordures ménagères sur le trottoir. Il va faire le nécessaire pour que les propriétaires de ses ordures s'équipent de containers.

Monsieur Luisoni ajoute que dans son quartier, ils sont confrontés à ce même problème. Une initiative d'une voisine démontrait qu'un grand container, pour le quartier, coûterait environ frs 500,-. Et qu'un container individuel, plus petit, coûterait moins cher. Il confirme qu'effectivement ce serait une bonne solution que les sacs soient déposés dans un contenant.

Monsieur Nicole avait cru comprendre que le bus 33 ne devait plus s'arrêter 3 à 4 minutes devant la Mairie. Monsieur Marti répond qu'une lettre est en cours d'élaboration pour les TPG à ce sujet notamment.

Monsieur Mahrer rapporte une situation qu'il a vécue il y a deux semaines, soit le fait qu'il soit intervenu auprès de deux jeunes escaladant la façade de l'école et qu'il ait pu entretenir une discussion avec eux faisant ressortir que ces jeunes ne digéraient pas leur exclusion du Lokal dont ils jouissaient lors de la dernière législature et qu'ils étaient particulièrement remontés contre la commune qu'ils accusent de se désintéresser d'eux comme de la génération des adolescents qui les suit. Ils estiment que les problèmes survenus au niveau de leur gestion du Lokal a surtout été un prétexte pour la commune de leur en retirer l'usage au profit d'une politique affichée en faveur des «vieux», tout en donnant suite aux récriminations d'une certaine voisine. Monsieur Mahrer leur a posé la question quant à savoir si ces jeunes avaient tenté de discuter du fond de leur problème avec la Mairie et ils ont répondu que oui mais sans y parvenir en raison de l'attitude fermée de l'Exécutif à leur égard. Monsieur Mahrer a trouvé cette situation regrettable et potentiellement dommageable. Il en parle durant cette soirée car il a le sentiment qu'il conviendrait de porter une plus grande attention au malaise exprimé par ces jeunes dont la préoccupation n'est actuellement pas inscrite au cahier des charges d'aucune des commissions.

Monsieur Garnier répond que Puplinge n'est pas outillé pour ce problème proprement dit, malgré la disponibilité et l'investissement important de Madame Bennici, et c'est pour cela que les TSHM interviennent sur la commune, via la Fas'e. Leur travail est important et notamment sur ce groupe dont Monsieur Mahrer parle et ce de manière collective et individuelle. Il ne s'agit pas d'enfants, mais d'adultes de plus de 20 ans. C'est une problématique qui préoccupe l'Exécutif et il travaille sur cette situation.

Monsieur Marti ajoute que le Lokal a été attribué, pour une partie, aux aînés, soit, mais la deuxième partie est prévue pour de l'intergénérationnel et notamment pour les adolescents. C'est évident que cela ne sera plus de l'autogéré comme cela l'a été à l'époque mais sous la responsabilité d'un adulte via la Fas'e ou la Mairie. La situation d'un groupe qui s'accapare un local sans vouloir accueillir d'autres jeunes, n'est pas une situation qui correspond au but de ce local.

La parole n'étant plus demandée, Madame le Présidente convie l'Assemblée à un apéritif pour sa « dernière séance ».

La Présidente déclare la séance close. Il est 21 heures 45.

COMMUNE DE



La Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le Vice-président :

Didier NICOLE

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 17 mai 2013